



Joinville-le-Pont, le 14 janvier 2011

Secrétariat du Maire

OD/OS/CL/245

Objet : Grand Paris Arc Express

**Monsieur le Président de la
Commission nationale du Débat
Public Arc Express
28 rue de Londres
75009 PARIS**

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention des projets relatifs aux réseaux de transports publics du Grand Paris et d'Arc Express, actuellement proposés au débat public.

Bien que les tracés de ces projets ne soient pas arrêtés et qu'aucun des itinéraires étudiés ne traverse le territoire de ma commune, j'ai bien noté qu'au Nord de Saint-Maur-des-Fossés, le tracé d'Arc Express serait fortement déterminé par le choix du terminus de l'Arc Sud, en correspondance avec le RER A (direction Marne la Vallée).

L'opportunité d'un maillage avec le RER E et la ligne 1 du métro prolongée, qui se ferait à la station Val-de-Fontenay, me paraît particulièrement intéressante.

Se pose alors le problème technique de la traversée de la Marne. Je souhaite vous faire savoir par la présente que je suis totalement opposé à la proposition évoquée lors de la réunion publique de Champigny-sur-Marne, le 10 novembre dernier, à savoir la traversée du fleuve en aérien par la création d'un viaduc. Cette traversée ne peut se faire pour moi qu'en souterrain, par la création d'un tunnel sous-fluvial. Une utilisation éventuelle des infrastructures existantes ne pourrait être acceptable qu'à périmètre constant, c'est-à-dire sans augmentation du gabarit de celles-ci.

En effet, le trajet aérien proposé ajouterait un autre ouvrage aux échangeurs déjà existants, détériorant encore un paysage très abîmé, et générant de nouvelles nuisances intolérables pour les riverains des bords de Marne, les touristes accueillis au camping international du Tremblay, ou les promeneurs du Parc du Tremblay et des bords de Marne. Un projet aussi ambitieux de création de réseaux de transports publics ne peut aller autant à l'encontre de l'environnement et du développement durable, en créant de nouvelles pollutions visuelles et sonores.

Je vous remercie de bien vouloir examiner cette position dans le cadre du débat public et de noter le refus de la Ville de Joinville-le-Pont de rajouter de nouvelles nuisances à celles déjà subies par les Joinvillais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Olivier DOSNE
Maire de Joinville-le-Pont
Conseiller régional d'Ile-de-France